

28Sep16

---

TERRI AGNEW: Alors, nous allons commencer l’enregistrement de l’appel. Bonjour à tous. Bienvenue au programme de renforcement des capacités d’At-Large en cette année 2016 : le 8e donc de la série sur les nouveaux statuts de l’ICANN et leur effet sur l’ICANN. Donc, nous sommes le 28 septembre. Il est 21 h UTC.

Il n’y aura pas d’appel, car il s’agit d’un webinaire. Mais je demande à toutes les personnes qui nous écoutent d’éteindre les haut-parleurs et les micros lorsque vous ne parlez pas et de s’identifier lorsque vous prendrez la parole.

Nous avons un appel qui est interprété en espagnol et en français.

Je vais maintenant passer la parole à notre modérateur, Tijani Ben Jemaa, qui est président du programme sur le renforcement des capacités.

TIJANI BEN JEMAA: Merci beaucoup, Terri. Bonjour à tous. Comme Terri vient de le dire, il s’agit du 8e webinaire de l’année 2016 que le programme de renforcement des capacités de l’At-Large organise et il nous en reste quatre à faire pendant l’année. Et donc, j’espère que nous pourrons les organiser, parce qu’il y a beaucoup de travail à faire.

Alors, le sujet du webinaire d’aujourd’hui, c’est donc les nouveaux statuts de l’ICANN et leur effet sur l’ICANN d’une manière générale.

Alors, pour ce sujet, nous avons choisi – à mon avis – les deux personnes

---

*Remarque : Le présent document est le résultat de la transcription d'un fichier audio à un fichier de texte. Dans son ensemble, la transcription est fidèle au fichier audio. Toutefois, dans certains cas il est possible qu'elle soit incomplète ou qu'il y ait des inexactitudes dues à la qualité du fichier audio, parfois inaudible ; il faut noter également que des corrections grammaticales y ont été incorporées pour améliorer la qualité du texte ainsi que pour faciliter sa compréhension. Cette transcription doit être considérée comme un supplément du fichier mais pas comme registre faisant autorité.*

28Sep16

---

les plus aptes à le décrire, León Sanchez qui a été l'un des trois coprésidents du CCWG Responsabilité et Redevabilité et qui également a été président du groupe de travail juridique du CCWG.

Il est tout à fait à même de parler des changements apportés aux statuts et de leur effet. Le deuxième intervenant sera Samantha Eisner, qui est l'une des membres de l'équipe juridique de l'ICANN. Elle est également la liaison de cette équipe juridique au sein du CCWG Responsabilité. Donc, elle aussi est tout à fait bien placée pour parler de ce sujet.

Ils parleront tous les deux des modifications apportées aux statuts et de manière plus spécifique, des modifications apportées aux textes. Ensuite, ils parleront des effets, de l'impact de ces modifications sur l'ICANN. Donc, je ne vais pas m'étendre davantage sur cette présentation. Je vais demander à Terri de s'occuper de quelques petites questions de logistique. Terri, c'est à vous.

TERRI AGNEW:

Merci beaucoup, Tijani. J'aimerais en fait tout simplement passer en revue certaines règles de logistique. Nous allons donc afficher la diapositive à l'écran.

Alors, j'aimerais vous rappeler que, pendant la présentation, en bas à gauche, vous avez une petite fenêtre dans laquelle vous pouvez poser vos questions et vous aurez vos réponses. Après, la présentation d'aujourd'hui, il y aura deux questions, deux questions test, et un petit

28Sep16

---

peu après, il restera quelques minutes pour l'évaluation, pour le questionnaire d'évaluation sur la présentation d'aujourd'hui.

Donc, les questions test apparaîtront dans le coin en bas à droite de votre écran. Un autre petit rappel : nous allons également avoir une révision indépendante de la communauté At-Large, qui est en cours. Donc, vous êtes tous les bienvenus pour participer à ce sondage qui est disponible en français, en espagnol et en anglais.

Vos réponses sont extrêmement importantes pour améliorer notre travail. Nous avons donc mis ce lien dans le chat pour vous. J'ai maintenant terminé mes remarques sur les questions logistiques et je repasse la parole à Tijani.

TIJANI BEN JEMAA:

Merci beaucoup, Terri. Je passe maintenant la parole à nos intervenants. Alors, qui veut commencer ? León, allez-y.

LEÓN SANCHEZ:

Merci beaucoup. Je suis très heureux d'être ici avec vous tous, pour ce webinaire. Alors, j'aurai peut-être un peu de bruit sur ma ligne. Si jamais ça devient difficile, je suis vraiment désolé, mais je suis dans un lieu bruyant. Comme vous le savez, dans le cadre de la transition IANA, il y a eu un certain nombre de changements apportés aux statuts de l'ICANN ; ces changements ont été conçus non seulement par le CWG, mais également par le CCWG. Cela veut donc dire que cette nouvelle version des statuts est le résultat d'un travail énorme effectué par les deux groupes.

28Sep16

FR

---

Et elles ont été approuvées par le Conseil d’administration de l’ICANN le 27 mai de cette année. Et si tout va bien, si la transition se produit donc, les statuts devraient entrer en vigueur très rapidement. Alors, il y a plusieurs changements qui ont été apportés aux statuts, mais si on regarde tous ces changements, en fait l’objectif c’est qu’il n’ait pas nécessairement un impact sur la manière dont nous gérons les activités au jour le jour à l’avenir.

Donc, la meilleure preuve que ces changements auront été réussis sera que nous allons poursuivre notre travail de la même manière que d’habitude. Alors bien sûr, il y a des changements. Bien sûr qu’il y a certaines choses qui pourront changer à l’avenir, mais pas en ce qui concerne notre travail au quotidien.

Alors, nous allons passer en revue les changements les plus importants pour la communauté At-Large bien sûr, mais j’aimerais quand même faire un petit rappel par rapport à certains changements qui ont été mis en place dans ces statuts de base.

Donc, le statut du début, la formation d’engagement d’abord qui a été incorporé dans les nouveaux statuts dans le cadre de la mission de l’ICANN et des valeurs. Donc, cet engagement du gouvernement des États-Unis est introduit dans les statuts. Cet engagement existe toujours, mais cette fois-ci, c’est un engagement par rapport à la communauté plus large de l’Internet et de l’ICANN. Donc là, c’est quelque chose de très important, parce cela fait partie de notre mission et des valeurs fondamentales de l’ICANN.

28Sep16

FR

---

Donc par exemple, il y a un engagement à respecter les droits de l'homme dans toutes les actions de l'ICANN et dans les activités quotidiennes de l'ICANN. Donc, nous avons un sous-groupe qui définit un cadre d'interprétation pour que nous puissions nous assurer de mieux comprendre l'envergure de ces statuts et de ce que cela veut dire, comment interpréter par exemple la question des droits de l'homme.

Bien sûr qu'il y a d'autres modifications : il y a la formation du PTI. Pour ceux d'entre vous qui ne connaissaient pas bien la terminologie, le PTI, ça veut dire Post-Transition IANA, donc IANA après la transition. Il y a également la formation de la communauté responsabilisée et il y a également la définition des pouvoirs de la communauté et comment ils vont être exercés. Et cela bien sûr implique la communauté At-Large, l'ALAC ainsi que d'autres unités constitutives, d'autres parties prenantes de l'ICANN.

Et puis, il faut également bien penser au PTI et à certains acteurs externes qui sont liés avec l'ICANN dans son travail de mise en œuvre des fonctions IANA. Donc, il ne s'agit plus simplement d'un travail qui est mis en place par la communauté de l'ICANN, mais également d'acteurs externes qui sont très importants pour l'avenir de l'ICANN et pour la réussite des différentes fonctions que l'ICANN continuera de mettre en œuvre.

Donc, je vais maintenant passer la parole à Samantha, qui va continuer la présentation, en se concentrant surtout sur le thème qui concerne la communauté At-Large de manière particulière

28Sep16

---

SAMANTHA EISNER:

Merci beaucoup, León. Je fais partie du groupe juridique de l'ICANN. Je suis très heureuse d'être présente aujourd'hui pour vous faire cette présentation. Je suis surtout ici, parce que j'ai travaillé de manière étroite avec le CCWG Responsabilité et Redevabilité. Pendant les dernières années, j'ai participé à la rédaction de ces nouveaux statuts.

Si vous regardez les nouveaux statuts – ils sont sur le site de l'ICANN, et bien, ils sont maintenant constitués par 230 pages de détails. Nous avons ajouté 40 pages aux statuts de l'ICANN par le biais de ce processus d'amendement des statuts. Donc, présenter les modifications apportées aux statuts de l'ICANN, c'est une tâche énorme et certaines de ces modifications ne sont pas nécessairement importantes pour l'ALAC et pour la communauté At-Large.

Mais León a mentionné des points clés qui ont été modifiés, y compris le développement d'une entité post-transition. Et donc, cette dernière a été mise en place. Le PTI sera en fait le lien qui effectuera les fonctions de l'IANA au nom de l'ICANN.

Mais comme nous le savons tous, le travail de la transition incluait également l'amélioration de la responsabilité et de la redevabilité de l'ICANN. Et c'est là-dessus que certaines des modifications des statuts se sont concentrées. Alors, nous avons passé en revue ceci en se focalisant sur cette nouvelle communauté responsabilisée et ce que cela veut dire pour les statuts de l'ICANN. En fait, comment allons-nous mettre en œuvre ces pouvoirs pour donner à la communauté, pas seulement à l'ALAC, toute la communauté, une voix sur les questions un peu plus

28Sep16

---

opérationnelles de l'ICANN et pour vraiment que l'ICANN soit redevable de ses actes ?

Alors, nous espérons ne pas en fait utiliser les soixante minutes qui nous sont allouées pour la présentation, parce que nous souhaitons répondre aux questions s'il y en a. Et nous pourrons donner des détails sur la base des questions qui seront posées.

Si l'on regarde cette diapositive que vous avez devant vous, donc les statuts de l'ICANN ont été approuvés par le Conseil le 27 mai. Les statuts ont été rédigés par, avec la participation de conseillers externes pour améliorer la responsabilité. Donc, le CWG Supervision, le CWG Responsabilité ont contribué au travail.

De manière spécifique, ces statuts ont créé de nouveaux rôles pour l'ALAC et l'une des choses les plus importantes dont nous allons parler dans beaucoup de détails aujourd'hui, c'est la participation de la communauté habilitée.

Autre domaine dans lequel l'ALAC a une voix maintenant et qui n'existait pas avant le changement des statuts. C'est le comité permanent de clients. C'est un des moyens que la communauté a de s'assurer que l'ICANN soit redevable des fonctions IANA.

Donc, c'est un mécanisme de supervision, c'est un lieu au sein de ce comité permanent de clients où l'on peut vérifier que l'ICANN est redevable. Suite à la mise en place de PTI, il y aura également des opportunités pour la communauté de l'ICANN d'effectuer différentes

28Sep16

---

révisions de ces fonctions et on pourra identifier des représentants de ces fonctions IANA au sein des équipes de révision.

León a mentionné la notion d’engagement et en quoi elle avait été apportée dans ces statuts. Les révisions qui sont nécessaires dans cadre des affirmations d’engagement et celles-ci incluent la responsabilité, la transparence, le WHOIS, toute la révision des référentiels, des répertoires, la révision également sur la confiance du consommateur. Tout ceci fait partie du travail.

Donc, ces équipes de révision, dans le cadre des nouveaux statuts, sont constitués d’une manière très précise. L’ALAC pourra nommer certaines personnes qui pourront être prises en considération et qui pourront faire partie de l’équipe de révision, de ces équipes de révision.

Le président de l’ALAC, de même que les autres présidents des SO et des AC de l’ICANN, pourra avoir quelque chose à dire sur la composition des équipes de révision. Actuellement, les communautés n’ont pas ce rôle, cette possibilité dans la cadre de l’affirmation d’engagement telle qu’elle existe.

Donc, si j’ai bien compris, ce que nous essayons de faire, c’est d’identifier de nouveaux processus pour l’exercice de ces pouvoirs par At-Large et par l’ALAC. Donc, il y a certaines questions qui existent et c’est une des choses que je fais – à mon rôle au sein de l’organisation ICANN. Mais en fait, je ne sais pas exactement comment cela fonctionne.



28Sep16

---

Donc, nous savons que chaque communauté a la possibilité de s'organiser comme elle le souhaite, selon ce qui est approprié par rapport à la participation et donc de ce point de vue, les questions relatives à l'ALAC pourront être revues par une personne qui s'occupe de ce genre de choses.

Alors, qu'est-ce que ça veut dire, cette communauté habilitée ? Le CCWG Responsabilité a recommandé la création d'une entité qui agit, qui puisse en fait mettre en application les pouvoirs de la communauté. La communauté habilitée aura le rôle d'être électeur unique du Conseil d'administration de l'ICANN et elle pourra mettre en application directement ou indirectement les pouvoirs de la communauté qui auront été établis dans la proposition du CCWG Responsabilité et Redevabilité.

Alors, la communauté habilitée agira suivant ce qui lui sera demandé par les SO et les AC qui participeront, donc les participants des [inaudible] telles qu'on les appelle et on rentrera un peu plus tard dans les détails. En ce qui concerne les règles qui gouvernent la communauté, la manière dont elle se rassemble, la manière dont elle applique ces pouvoirs existe dans les statuts de l'ICANN, les statuts fondamentaux.

Alors, on parlera des pouvoirs, un petit peu de la différence entre les statuts fondamentaux et les statuts standard. Mais avant d'y arriver, n'oubliez pas que le statut fondamental, c'est un statut qui est seulement basique pour entretenir la responsabilité de l'ICANN, qui

28Sep16

---

crée un seuil supérieur dans la communauté, qui en fait nécessite un seuil supérieur pour qu’il y ait un changement.

Alors, la communauté habilitée, c’est une nouvelle entité juridique. Comme je l’avais mentionné tout à l’heure, il y a eu un conseil externe qui a aidé le CCWG pour mettre en place cette recommandation. Et donc, une des choses qui est ressortie, importante – alors qu’on a discuté avec ces personnes externes, c’est que pour que les pouvoirs de la communauté puissent être applicables, il fallait qu’il y ait quelque chose de juridique derrière.

Donc, cela ne représente pas nécessairement un grand changement dans la manière dont nous faisons les choses au sein de l’ICANN. Il n’y a pas de document officiel à enregistrer, etc. Il s’agit d’une association de fait ; cette association de fait, elle est composée par les SO et les AC, cinq des SO et AC sur l’ICANN : donc, l’ASO, l’ALAC, le ccNSO, le GAC et le GNSO.

Donc, ce sont les cinq entités qui ont été d’accord pour utiliser ces pouvoirs. Alors, il y a le RSSAC et le SSAC, donc le comité consultatif... Donc, les deux comités consultatifs qui ont décidé de ne pas faire partie de ces participants décisionnels de cette communauté habilitée.

C’est le groupe qui a pris cette décision. Et puis, en fait, ils ont plusieurs membres de leur groupe qui font partie de leur groupe également. Donc, leur participation se chevauche au sein de l’ICANN. Donc, nous avons ces cinq entités qui vont se rassembler et qui vont former cette nouvelle communauté habilitée. Alors, un des impacts les plus

28Sep16

---

importants pour l'ICANN, c'est en fait que cela forme un nouvel équilibre des pouvoirs dans l'environnement post-transition.

Cela crée d'autres endroits où la communauté peut se retrouver et vérifier ce que fait l'ICANN. Donc, la communauté peut se parler de la responsabilité. Avant, nous n'avions pas un mécanisme intercommunautaire de cette sorte. Donc, nous avons créé cette communauté habilitée comme lieu où l'on peut se retrouver et exercer ces différents pouvoirs. Alors, les pouvoirs de la communauté, qu'aura cette communauté habilitée et qu'elle pourra appliquer, sont les suivants : il y en a sept.

Tout d'abord, la possibilité de rejeter un budget ou un plan opérationnel ou un plan stratégique. Donc ça, c'est un pouvoir vraiment très important, parce que ce qu'il dit c'est qu'il part du processus de commentaire public, du processus d'intervention publique.

Mais maintenant, il y a un prérequis, une obligation pour l'ICANN. Cela donne à la communauté l'opportunité de voir s'il n'y a pas quelque chose dans ce budget, dans ce plan stratégique opérationnel qui, selon la communauté, n'est pas approprié.

Je ne sais pas. Ça peut être selon la communauté quelque chose qui ne fait pas partie de la mission de l'ICANN ou autre. Alors, nous ne savons pas exactement comment est-ce que cela va fonctionner, mais lorsque nous aurons un processus budgétaire, et bien la communauté pourra prendre en considération le budget lors du cycle suivant, donc après la transition pour voir s'il y a des choses à réévaluer.

28Sep16

---

Autre pouvoir de la communauté : la possibilité de rejeter les modifications aux statuts standard et cela va avec le suivant. La possibilité d’approuver les changements aux statuts fondamentaux ou aux articles du règlement. Il y a plusieurs niveaux de statuts qui existent suite aux recommandations du CCWG.

Il y a un certain nombre de statuts qui sont existentiels, qui ont été reconnus comme nécessaires pour entretenir la responsabilité de l’ICANN envers la communauté. Donc, ces statuts nécessitent un seuil supérieur pour qu’il y ait action du Conseil. Donc, ce n’est pas simplement les deux tiers du Conseil qui vont pouvoir approuver. Et pour ces statuts fondamentaux, il faut qu’il y ait un accord permanent par la communauté habilitée, comme quoi il est approprié de les amender.

Donc, cela élimine la possibilité d’action unilatérale sur les points de responsabilité qui sont très importants pour la communauté.

Alors, pour les autres statuts, encore une fois, il y a une autre vérification pour la modification de ces statuts. Donc, le seuil d’action du Conseil reste le même qu’aujourd’hui – deux tiers du Conseil, mais la communauté habilitée peut se rassembler et vérifier ce que va faire le Conseil.

Maintenant, l’ICANN... En fait, tous les changements de statuts doivent être publiés pour commentaires publics. Donc, c’est quelque chose qui était déjà fait, c’est une des pratiques : en général, les changements étaient toujours publiés pour commentaires publics, mais maintenant, c’est encore une fois une nouvelle vérification qui permet de s’assurer

28Sep16

---

que la communauté voit de manière transparente comment est-ce qu'on change les statuts.

Alors, une des choses que peut faire la communauté habilitée – qui est une des choses fondamentales, c'est de nommer les membres du Conseil d'administration et cela ne représente pas nécessairement un changement par rapport à ce qui se passe aujourd'hui, puisque la communauté At-Large par le biais de l'ALAC nomme un membre. La GNSO et la ccNSO en nomment également. Il y a les représentants qui passent par le NomCom.

Mais dans le cadre de cette nouvelle communauté habilitée, toutes ces nominations se feront par le biais de la communauté, par le biais de la communauté habilitée elle-même. La communauté ne pourra pas changer par exemple qui At-Large décide de nommer, mais la raison pour laquelle nous passons maintenant par cette entité de la communauté habilitée, c'est qu'il y a une autorité juridique pour la communauté qui lui est donnée et elle peut maintenant révoquer un membre du Conseil par exemple.

Et nous rentrerons dans les détails tout à l'heure en ce qui concerne la question de la révocation. Mais la communauté At-Large peut considérer donc le membre qui a été sélectionné par elle et si At-Large n'est pas satisfaite de ce que fait ce membre pendant les trois ans de son mandat et bien il y a un processus de révocation qui pourra être mis en place.

Donc, chaque communauté peut révoquer son représentant et il y a également un autre processus séparé pour les membres qui seront

---

28Sep16

---

nommés par le NomCom. Ces membres-là sont nommés de manière plus large dans la communauté.

Mais il y a également un pouvoir plus large – et ce pouvoir, nous en avons parlé au sein du CCWG, c’est un peu le pouvoir ultime que la communauté a désormais et qui n’a jamais existé au sein de la communauté de l’ICANN. C’est le pouvoir de révoquer la totalité du Conseil. Donc, la communauté pourra se rassembler et si, par exemple, elle décide que le Conseil tout entier s’est comporté totalement de manière appropriée et qu’il faut absolument révoquer tout ce Conseil, et bien la communauté a la possibilité de le faire.

Même pendant les délibérations du CCWG, nous avons parlé de ceci et nous nous sommes dit : « espérons que le fait d’avoir ce pouvoir suffira en fait comme avertissement auprès du Conseil pour que le Conseil reste aligné, reste toujours conforme aux désirs de la communauté. »

Et c’est vraiment un pouvoir clé très important qui existe au sein des statuts de l’ICANN. Vous aurez peut-être entendu parler des différents mécanismes de responsabilité qui existent au sein de l’ICANN qui consistent en des processus de révision indépendante et de processus de réexamen. Les deux continueront d’exister après la transition.

Bien sûr, il y a eu des modifications à chacun des processus. Quant au processus de réexamen, il a maintenant un délai plus long pour demander le réexamen et la possibilité de demander une reconsidération des mesures prises par le personnel dans le cadre de ce processus de réexamen. Quant au processus de révision indépendante, qui est le processus à travers lequel les personnes peuvent demander

28Sep16

---

des réexamens des mesures de l’ICANN en vertu des statuts constitutifs ou ils peuvent demander des demandes aux valeurs fondamentales qui sont consacrées dans les statuts constitutifs. Il est maintenant possible de demander à un groupe d’experts tiers de réaliser une révision de ces actions, de ces mesures qui ont été prises.

On a engagé un fournisseur de services d’arbitrage qui assurera ces services de révision. En vertu des nouveaux statuts constitutifs, les normes pour cette révision ont été mises à jour afin d’avoir des normes plus larges qui seront appliquées au sein de l’ICANN. A partir de maintenant, nous allons également permettre aux membres du personnel de l’ICANN de demander des processus de révision indépendante concernant des mesures prises par le Conseil d’administration de l’ICANN qui pourraient porte atteinte au personnel de l’ICANN.

Quant au processus de révision indépendante et au processus de réexamen, on se demande des fois comment on pourrait les adapter mieux pour qu’il reflète mieux les nouveaux mécanismes de la communauté. Eh bien, il y en a qui sentent que la communauté pourrait se réunir pour initier une révision indépendante ou un processus de réexamen.

Ce faisant, la communauté pourrait identifier des mesures particulières du Conseil d’administration de l’ICANN ou du personnel de l’ICANN et il faudrait définir quel serait le seuil pour demander l’une de ces mesures. Donc, la communauté habilitée, dans l’ensemble, pourrait présenter cette demande de lancement de ces processus, surtout quant aux

28Sep16

---

mesures qui sont contestées pendant le processus de révision indépendante.

Finalement, les pouvoirs communautaires comprennent également le pouvoir de rejeter les décisions prises par le Conseil d’administration de l’ICANN concernant les révisions des fonctions IANA. Vous savez qu’une nouvelle entité appelée la PTI – IANA après transition - sera créée pour assurer le fonctionnement stable des fonctions IANA une fois que le transfert de la supervision aura été transféré, qu’il aura été complété. Donc, cela gèrera l’enregistrement des noms de domaine de premier niveau par exemple, entre autres.

Et avec ce nouveau pouvoir qui a été cédé à l’ICANN, ce sera la communauté qui supervisera l’exploitation des fonctions IANA par l’ICANN. Une fois que les révisions auront été complétées des fonctions IANA, il y aura des recommandations qui seront formulées comme résultat de ce processus de révision. Si la communauté n’était pas d’accord avec la manière dont l’ICANN prend les recommandations issues des révisions, la communauté aura la possibilité de présenter des contestations aux mesures prises pour l’ICANN à travers le processus d’application des pouvoirs communautaires.

Je ne sais pas si vous voudriez que l’on discute du but du CCWG à travers la publication de ces nouveaux pouvoirs ou s’il vous semble qu’il manquait des explications concernant un autre aspect. León ?



28Sep16

---

LEÓN SANCHEZ:

Non, je pense que vous avez très bien expliqué tout cela. L'intention du CCWG au moment de céder ces pouvoirs à la communauté habilitée était de pouvoir demander au Conseil d'administration de lui rendre compte au cas où il y aurait des mesures qui ne seraient pas approuvées par la communauté. Donc, les différents pouvoirs communautaires ont été créés pour pouvoir garantir que la manière dont le Conseil d'administration exécute ces fonctions et ces devoirs correspond également aux buts de la communauté, aux intérêts de la communauté.

La communauté devra bien sûr respecter certaines exigences également pour pouvoir mettre en application ses nouveaux pouvoirs communautaires, c'est-à-dire que le Conseil d'administration est également protégé de son côté. Et nous avons maintenant des moyens pour demander au Conseil d'administration de rendre compte, mais en même temps, il y a des exigences qui doivent être respectées pour que ces nouveaux pouvoirs communautaires puissent être mis en application. Ce n'est pas un nouveau processus qui permet à la communauté de faire n'importe quoi. Je pense qu'on a maintenant plus, une idée plus claire qui nous permette de voir quel serait le processus d'intervention progressive au cas où il y aurait besoin ou il serait nécessaire de mettre en application ces pouvoirs communautaires.

Je vais maintenant vous rendre la parole pour que vous expliquiez ce processus d'intervention progressive.

SAMANTHA EISNER:

Merci León. Je pense que votre explication concernant la protection de l'ICANN, tant du côté de l'ICANN que de la communauté, renforce cette

---

28Sep16

FR

---

idée qu’il s’agit d’un nouveau processus transitionnel. Ce n’est pas un processus où l’on a octroyé de nouveaux pouvoirs à l’une des deux parties pour pouvoir exercer ces pouvoirs comme elle veut de manière unilatérale, c’est plutôt un nouveau moyen d’avoir un équilibre au niveau du pouvoir au sein de la communauté multipartite.

Ce que vous voyez en ce moment à l’écran, c’est le processus d’intervention progressive que la communauté habilitée devrait suivre afin de pouvoir arriver à une décision concernant une demande de révision d’une mesure ayant été prise par le Conseil d’administration.

Je sais que ceci semble compliqué et qu’il y a beaucoup d’étapes, mais cela fait justement partie du système de frein et de contrepoids qui a été mis en place. Et c’est justement ce que le CCWG a recommandé de manière à pouvoir avoir un processus complet qui permette à la communauté de discuter de ces questions qui l’intéressent, même y compris les membres de la communauté qui ne font pas partie de la communauté habilitée.

Je vous conseille de voir cette diapo en plein écran, car comme ça vous aurez une idée un peu plus claire. On est en train de beaucoup discuter sur le chat en ce moment. Donc, ce sera mieux pour voir cette image. Le résultat est un peu plus approprié. Au sein du groupe de la communauté habilitée, les individus peuvent eux-mêmes commencer ou lancer une demande de révision.

Donc, un individu pourrait trouver qu’une mesure déclenche l’un des pouvoirs communautaires, l’application de l’un de ces pouvoirs, et peut s’adresser à un conseil consultatif ou à une organisation de soutien, peu

28Sep16

FR

---

importe laquelle, cette SO ou AC aura la possibilité de considérer si elle souhaite lancer ce processus de révision.

Pour ceux qui sont actifs au sein de l’ALAC, autre qu’ALAN, ils devront comprendre clairement comment fonctionnerait au sein de l’ICANN. C’est dans votre intérêt de comprendre cela. Or, une SO ou AC peut décider de ne pas considérer cette demande. Peut-être qu’une autre SO, peut-être qu’une autre AC considère qu’il est nécessaire de déclencher un processus de révision. Ce sera à cette organisation de soutien ou ce comité consultatif de décider s’il veut continuer à avancer avec le processus de mise en application d’un pouvoir communautaire.

A travers la coopération de la communauté habilitée et à travers le processus de discussion de la communauté habilitée, une SO ou AC qui soutient cette demande va demander au reste des acteurs qui font partie de la communauté habilitée s’ils souhaitent mettre en application le pouvoir communautaire concerné.

Donc, l’ensemble de la communauté habilitée va discuter de cela et décider si elle trouve pertinent de mettre en application ce pouvoir ou pas. Vous allez voir qu’il y a différents jalons pour lesquels on s’attendrait à recevoir un appel auprès du Président du Conseil d’administration ou aux membres d’un conseil, d’un comité consultatif pour voir s’il s’avère nécessaire de mettre en application ce pouvoir. Au sein de la communauté, on a donc le pouvoir de mettre en application le pouvoir communautaire.

Si la communauté habilitée dans l’ensemble est d’accord sur le fait qu’il s’avère nécessaire de continuer avec la mise en application de ce

28Sep16

---

pouvoir, elle va tenir un forum communautaire qui fait partie d’une demande qui constitue un mécanisme formel pour que la communauté habilitée se réunisse afin de fournir les informations qui soient pertinentes pour le forum communautaire et pour les délibérations de la communauté. Donc, il y a des questions qui ne pourraient pas être résolues au cours d’un appel en conférence.

Donc, ils peuvent se réunir pour décider de la question, pour voir s’ils trouvent une solution commune à cette question, pour voir s’il s’avère nécessaire de continuer avec le processus. Rien n’est exclu. Donc, il y a toujours cette possibilité que la communauté a hâte de mettre en application ce pouvoir ou de mettre en instance le processus.

Une fois que le forum communautaire aura été tenu au cours duquel la communauté va se réunir pour décider de mettre en application ce pouvoir ou pas, il se pourrait que la communauté et le Conseil d’administration n’aient pas trouvé un moyen de résoudre un problème ou alors qu’il y a des membres de la communauté habilitée qui ne soutiennent pas le progrès de ce processus de révision et la mise en application de ce pouvoir communautaire.

La communauté habilitée devrait se réunir pour pouvoir exercer formellement son pouvoir et par la suite, présenter cette décision au Conseil d’administration de l’ICANN. Si le Conseil ne demandait pas, ne présentait pas de recours contre cette action, elle devrait être mise en application par le Conseil d’administration.

Donc, voilà la manière dont la communauté habilitée peut réaliser un processus de révision indépendante contre le Conseil d’administration

---

28Sep16

---

de l’ICANN. La communauté pourrait donc tenter un procès contre l’ICANN à travers cette procédure.

Bien sûr, tout le monde espère ne pas devoir atteindre de telles situations. Si la communauté habilitée avait une situation en vertu de laquelle il s’avérait de mettre en application ce pouvoir de la communauté habilitée, elle le fera. Bien sûr, si c’est le cas, il y a des possibilités des mesures d’application par la communauté habilitée. Mais on s’attend à ce que ce ne soit pas nécessaire.

C’est de toute façon un processus de frein et de contrepoids, comme j’ai dit. C’est un mécanisme de contrôle. Cette diapo avait beaucoup d’information dessus.

LEÓN SANCHEZ: Permettez-moi de vous interrompre.

SAMANTHA EISNER: Allez-y.

LEÓN SANCHEZ: Très bien. Ce qui est important de ce que Sam nous explique, c’est que vous vous rappelez ce que j’avais dit, au début de la présentation, que tout changeait, mais que tout serait pareil. Eh bien, c’est de cela dont je parle. Ces différentes procédures d’intervention progressive ne s’appliquent qu’au cas où la communauté habilitée voudrait demander de mettre en application les pouvoirs communautaires en vertu des statuts constitutifs de la nouvelle version des statuts constitutifs.

28Sep16

---

Mais cela ne change pas la manière dont nous exploitons nos TLD ou dont nous procédons l'élaboration de politiques au jour le jour au sein de l'ICANN. Donc, si vous voyez cette procédure d'intervention progressive, sachez qu'elle ne s'applique qu'aux nouveaux pouvoirs communautaires qui ont été octroyés à la communauté en vertu des nouveaux statuts constitutifs.

Mais ça ne change point la manière dont nous élaborons des politiques au quotidien au sein de l'ICANN. Donc, merci Sam de nous avoir précisé cela. Vous avez la parole.

SAMANTHA EISNER:

Merci León. C'est un bon rappel : les pouvoirs communautaires ne changent point. Le rôle historique de l'ALAC – et des autres SO et AC comme vous dites, donc le travail de l'ALAC, de la ccNSO, de la GNSO, etc., ne vont point changer. C'est juste que la communauté aura maintenant cette responsabilité supplémentaire de participer au processus de mise en application des pouvoirs communautaires à travers cette intervention progressive et de considérer les questions opérationnelles qui pourraient surgir.

Si vous regardez le tableur qui est à l'écran en ce moment et ce n'est pas la peine de tout lire, j'ai partagé la diapo avant l'appel. Donc, vous pourrez revenir dessus à la fin de l'appel. Ce qui est important ici, c'est que ce n'est pas toujours nécessaire de mettre en application tous les pouvoirs : le CCWG a assigné différents seuils pour les différentes activités et en fonction de la gravité de ce qui est remis en question.

28Sep16

---

Vous verrez donc, par exemple, que le rejet d’un plan opérationnel, d’un plan stratégique ou du budget proposé ne requiert le rejet que de quatre participants de la communauté habilitée et établit un maximum d’une objection. Mais par exemple, pour rejeter des modifications aux statuts constitutifs ordinaires, il ne faut le soutien que de trois membres de la communauté habilitée.

Lorsque vous voyez la dernière colonne de cette diapo, ce qui est important de savoir est qu’il est nécessaire d’établir le consensus parmi les différents acteurs, les différents membres de la communauté habilitée, et vous verrez qu’aucun pouvoir ne requiert le consensus absolu à l’unanimité des membres de la communauté habilitée pour être mis en application.

C’est ça qui était important pour le CCWG, le fait qu’aucun groupe ou individuel ne puisse empêcher le reste de la communauté de mettre en application un pouvoir qui s’avérerait important pour le reste des acteurs. Pourtant, certains de ces pouvoirs sont suffisamment grave ou suffisamment profonds pour exiger le soutien de la plupart des membres de la communauté habilitée pour être exercé.

Donc par exemple, pour le rejet d’un budget ou d’un plan opérationnel, il s’agit d’une question d’une importance suffisante qui justifie l’exigence d’avoir quatre membres de la communauté habilitée qui soutiennent cette décision. Autrement, l’ICANN ne pourrait pas procéder à ces opérations habituelles pour pouvoir assurer le fonctionnement stable et continu de ces fonctions quotidiennes.

28Sep16

FR

---

Donc, pour pouvoir mettre en application certains de ces pouvoirs, comme par exemple légalement, la destitution de l'ensemble du Conseil d'administration ou pour décider de comment le Conseil d'administration décide sur les fonctions IANA, pour rejeter des décisions du Conseil d'administration au sujet des révisions des fonctions IANA par exemple, nous avons les mêmes seuils qui sont de quatre membres qui doivent soutenir cette décision.

Mais cette voie, ces interventions progressives ne sont pas rapides : la communauté de l'ICANN a été très impliquée dans beaucoup de questions, mais il y a d'autres aspects sur lesquels la communauté n'a pas vraiment participé. Ce qu'on voit ici sont différents aspects au sujet desquels la communauté devrait également s'impliquer pour pouvoir avancer avec les processus d'intervention progressive. Vous aurez vu que certains de ces points – de ces pouvoirs – n'impliquent pas le suivi complet du processus d'intervention progressive.

Donc par exemple, pour pouvoir avancer jusqu'aux pouvoirs communautaires, il n'est pas nécessaire d'avoir le soutien de toutes les organisations de soutien ou de tous les comités consultatifs. Mais par exemple, pour pouvoir révoquer le Conseil d'administration ou destituer un membre, il faut absolument qu'il y ait la majorité qui soutienne la mise en application de ce pouvoir pour pouvoir convoquer un forum communautaire.

Donc, cela vous montre exactement l'importance des différents points et la manière dont la communauté habilitée devrait se mettre d'accord pour pouvoir exercer ces pouvoirs. Nous avons maintenant deux autres



28Sep16

---

dispos qui vont montrer exactement comment une situation particulière résolue à travers, pourrait être résolue à travers une procédure d'intervention progressive spécifique.

Ici, nous avons le rejet ou la destitution d'un administrateur du Conseil d'administration désigné par le NomCom. Dans ce cas-là, la communauté doit se réunir pour pouvoir exercer son pouvoir communautaire et doit conseiller le Conseil d'administration avant de pouvoir décider s'il faudrait ou s'il s'avérait convenable de recommander la destitution d'un membre du Conseil d'administration.

Mais cela diffère du processus à suivre pour la destitution d'un administrateur qui a été désigné à travers le processus d'élection, de désignation d'administrateur d'une SO et d'un AC. Ici, le reste de la communauté habilitée n'a pas la possibilité d'empêcher les SO ou AC individuelles ayant désigné cet administrateur de le destituer. Donc de toute façon, dans le cas des SO et AC, la communauté peut toutefois se réunir pour recommander par exemple qu'un administrateur du Conseil d'administration soit destitué. Donc, il s'agit d'un processus de mise en application de cette intervention progressive suivant le membre ou l'organe ayant désigné cet administrateur.

Ici, vous voyez la manière dont fonctionnent les nouveaux statuts constitutifs, comment ils sont coordonnés. Vous savez qu'ils ne sont pas encore en vigueur à l'heure actuelle. Ils entreront en vigueur à partir de la transition et il nous faut avoir beaucoup d'activités de mise en œuvre avant cette date pour nous assurer que les statuts constitutifs soient prêts le jour de la transition, au moment de la transition.

28Sep16

---

Donc en juillet par exemple, le comité permanent de clients a été complété : on a désigné des membres, ce qui a impliqué la participation de l'ALAC par exemple pour désigner des représentants au sein de ce comité permanent de clients que l'on appelle CSC. Par la suite, en outre, la ccNSO et la GNSO ont confirmé les membres qui avaient été définis par le reste de la communauté au sein de la CSC.

On a beaucoup fait de travail de coordination pour s'assurer que les statuts constitutifs reflètent la réalité, qu'ils soient prêts. En ce moment, nous en sommes à septembre 2016 et nous avons une date de transition qui est prévue pour la date d'échéance du contrat IANA, ce qui trouve son échéance le 30 octobre 2016. Donc, le 1er octobre 2016.

Les statuts constitutifs entreraient en vigueur, l'équipe de révision devrait être pourvue également et donc, la communauté habilitée va devoir se réunir pour sélectionner des membres qui représentent la communauté habilitée à travers les fonctions d'administration. Ce groupe devra également notifier la communauté habilitée des décisions prises et notifier l'ICANN des décisions prises par la communauté habilitée.

Nous travaillons donc avec la communauté pour essayer d'identifier ce qu'il nous faut pour le processus de sélection de représentant pour l'administration de la communauté habilitée pour décider de la sélection des membres pour l'équipe de révision, parce que nous allons lancer deux processus de révision dans quelque mois qui demanderont la participation du processus de la communauté habilitée pour pouvoir

28Sep16

---

évaluer le WHOIS ou les nouveaux services d'annuaire des données d'enregistrement par exemple, entre autres.

Donc, il faut absolument que tout le monde comprenne quel est le processus de chaque groupe, comment chaque groupe peut participer à la communauté habilitée. Quels sont les seuils nécessaires pour votre groupe, afin de pouvoir lancer une demande de reconsidération ou pour décider de si vous voulez soutenir ou pas une demande de révision à travers la mise en application d'un pouvoir communautaire. Donc, voilà des décisions qui appartiennent à l'ALAC, à la GNSO, à la ccNSO. Chaque groupe a son propre contrôle là-dessus. L'ICANN en tant qu'organisation a encouragé les différents groupes à prendre cela en charge, mais cela exige également une amplification de ce type de sujet préliminaire sachant bien sûr que les processus pourront changer dans la durée.

On sait que vers le début de 2017 on aura pour la première fois l'occasion de notifier la communauté habilitée de ce qui est fait en vertu des statuts constitutifs et lui donner la possibilité de décider si elle veut mettre en application un processus d'intervention progressive ou pas. Cela correspondra également à l'adoption du budget du plan opérationnel de l'ICANN.

Une fois qu'on aura un budget approuvé pour l'ICANN, la communauté habilitée devra être informée de cela et la communauté habilitée devra suivre son processus de décision, au cours d'un délai de quarante jours, une quarantaine de jour. Pour voir si elle considère qu'il est nécessaire de lancer un processus de révision indépendant ou pas.

28Sep16

---

Il est donc important que chacun des membres de la communauté habilitée comprennent et sachent comment elle devra procéder, comment il devra procéder. Vers la fin octobre 2017, supposons que la transition se fasse début octobre de cette année, il devrait y avoir une première révision de la charte du CSC pour superviser les activités de cette PTI ou IANA après transition.

La communauté habilitée devra donc commencer dès maintenant à considérer ces différentes mesures et ces différents aspects pour voir comment elle compte procéder. Voilà, la fin de ma présentation. Je ne sais pas si León veut ajouter quoi que ce soit, autrement on pourrait passer aux questions réponses.

LEÓN SANCHEZ:

Merci. Non. Je tiens tout simplement à vous remercier de cette présentation, de nous avoir expliqué de manière tellement claire les différents sujets et les différentes implications des nouveaux statuts constitutifs. Bien sûr en même temps, je tiens à remercier Stephanie et le reste des participants à ce séminaire Web de nous avoir invités à présenter cela, et je donnerais maintenant la parole à Tijani qui va modérer la session des questions et réponses.

Tijani, je vous redonne la parole.

TIJANI BEN JEMAA:

Merci León et merci beaucoup Samantha de nous avoir présenté cette exposé. Comme vous le voyez, il y aura beaucoup de changement au

28Sep16

---

sein de l'ICANN pourvu que la transition soit concrétisée et ce n'est pas tout simplement la création de la PTI qui va changer.

Mais en matière de gouvernance par exemple, il y aura également beaucoup de changement et j'espère que vous avez suivi de près ce que Samantha a présenté. À ce point-là, je demanderais aux participants de poser toutes les questions qu'ils pourraient avoir à Samantha et à León. C'est le moment d'en profiter. Donc, levez la main si besoin.

J'attends vos questions.

Je donne maintenant la parole à Terry qui va nous poser des questions.

TERRY AGNEW:

Merci beaucoup, Tijani. Nous avons deux questions, deux questions textes. Vous les avez donc à droite de votre écran. La première question : est-ce que l'ALAC fait partie de la communauté habilitée, oui ou non ? Alors, allez-y. Vous pouvez voter. Est-ce que l'ALAC fera partie de la communauté habilitée ?

Alors, Samantha et León, est-ce que vous pouvez nous donner maintenant la bonne réponse ?

SAMANTHA EISNER:

La bonne réponse est oui.

28Sep16

---

TERRY AGNEW: Alors, question test numéro 2 : Est-ce que la communauté At-Large identifiera toujours un membre du Conseil d’administration de l’ICANN, oui ou non ? Allez-y. Vous pouvez voter.

Alors Samantha ou León, est-ce que vous pouvez nous donner la bonne réponse ?

SAMANTHA EISNER: La réponse est de nouveau oui.

TERRY AGNEW: Merci beaucoup. Cela conclut la partie test de ce webinaire et encore une fois, vous avez la parole pour toutes vos questions. Vous pouvez les poser dans le chat en bas à gauche sur l’écran, ou alors vous pouvez lever la main et poser vos questions de manière orale.

TIJANI BEN JEMAA: Alors, n’hésitez pas. Ce webinaire est pour vous de manière à ce que vous compreniez bien ce qui se passe. Donc, n’hésitez pas à poser vos questions. Si vous avez des questions à poser maintenant, allez-y. Olivier Crépin-Leblond, vous avez la parole.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND: Merci beaucoup, Tijani. J’ai une question. Si – espérons que non – mais si la transition n’a pas lieu, la transition de supervision des fonctions IANA n’a pas lieu. Bien sûr que tout le monde espère que cela aura lieu le 30 octobre, dans quelques jours. Est-ce que tous les mécanismes de

28Sep16

---

cette communauté habilitée, etc. Est-ce que tout a été conçu... Tout ce qui a été conçu en fait restera en place ou est-ce qu’il faudra revenir en arrière et réimaginer l’avenir ?

SAMANTHA EISNER:

Merci Olivier pour cette question. Le Conseil d’administration s’est engagé au moment où il a approuvé les recommandations du travail du CCWG auprès de la NTIA – donc c’était en mars, il s’est engagé à ce que si jamais la transition de supervision des fonctions IANA ne se produisait pas, la communauté identifierait ce qui serait quand même mis en œuvre.

Donc, si jamais il y a un retard ou si jamais – j’espère que ce ne sera pas le cas, mais si jamais la transition n’a pas lieu, le Conseil s’est engagé à travailler avec la communauté elle-même de manière à s’assurer, à ce que nous comprenions exactement ce que nous allons mettre en œuvre en ce qui concerne la proposition du CCWG responsabilité, et donc cela bien sûr implique votre question par rapport à la communauté habilitée.

TIJANI BEN JEMAA:

Merci beaucoup, Samantha. Y a-t-il d’autres questions ?

Alors, tout le travail qui a été fait par le CCWG pour que l’ICANN soit redevable à la communauté est impressionnant, mais au cours de ce travail sur la responsabilité par le CCWG, il y a une question qui a été posée. Comment allons-nous nous assurer que la communauté est redevable et envers qui sera-t-elle redevable ? Et donc, voilà pourquoi il y a un sous-groupe du CCWG qui travaille dans le cadre de la Piste de

28Sep16

---

travail numéro 2 sur la responsabilité et la redevabilité de la communauté elle-même.

Il y a également un autre sous-groupe qui s’occupe de la redevabilité et de la responsabilité du personnel. Je vois qu’Olivier a levé la main. Olivier, allez-y.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND:

Oui. Merci Tijani. J’allais vous laisser passer en revue les différents groupes de travail de la Piste de travail numéro 2. Mais ma question en fait, par rapport au travail de la Piste de travail numéro 1, c’est qu’il y avait un engagement par rapport aux recommandations de la Piste de travail numéro 1 comme quoi ces recommandations seraient reportées par rapport aux exigences de la NTIA, par rapport aux plans du CCWG IANA.

Alors, quel est le plan pour la mise en œuvre de la Piste de travail numéro 2 et ses recommandations, sachant qu’il n’y a pas d’exigences de la NTIA pour la Piste de travail numéro 2 ? Que je sache. Et donc, exactement comme vous l’avez dit, la responsabilité de la communauté de l’ICANN, eh bien pourquoi ne pas mettre ceci de côté, n’est-ce pas ? Pourquoi s’en occuper ?

C’est une question bien sûr qui veut être provocatrice, mais c’est une question qu’on m’a posée.

TIJANI BEN JEMAA:

Samantha, est-ce que vous souhaitez répondre à cette question ?



28Sep16

---

SAMANTHA EISNER:

Je vais répondre à une partie de la question. Alors Olivier, votre question c'était : quels sont les moyens de protection qui existent pour s'assurer que les résultats de la Piste de travail numéro 2 sont bien mis en place ?

Et donc, une des choses qui est ressortie de la proposition de la CCWG a été incluse dans les statuts de l'ICANN. C'est l'article 27 dans les statuts. Vous pouvez aller regarder. L'ICANN a incorporé dans ses statuts un engagement à prendre en considération les recommandations de consensus qui ressortiront de ces groupes de travail sur la Piste de travail numéro 2, et en même temps, le Conseil prendra en considération les efforts du CCWG pendant la Piste de travail numéro 1, y compris un engagement du Conseil.

Et donc le Conseil devra fournir un raisonnement, un dialogue si, par exemple, il ne peut pas substituer sa propre recommandation à une recommandation du comité. Donc, il existe des recommandations.

Il existe des protections. Alors, pour ce qui est de la proposition, il y a également un article qui décrit les obligations de l'ICANN pendant la Piste de travail numéro 2 et l'idée qu'il faudra prendre en considération ces critères s'il y a des changements à apporter à la responsabilité pendant la Piste de travail numéro 2.

Alors, je laisserais quelqu'un d'autre répondre à la question de la redevabilité de la communauté.

28Sep16

---

LEÓN SANCHEZ: Merci Samantha.

TIJANI BEN JEMAA: Nous allons donner la parole à León.

LEÓN SANCHEZ: Oui. Excusez-moi, je prends la parole parce que je vais essayer de répondre à cette question. Alors, par rapport donc à la partie provocatrice de votre question, Olivier. Ce qui se passera, c’est que nous avons maintenant une communauté habilitée. Alors, s’il n’y a pas de mise en application de la Piste de travail numéro 2 par le Conseil, la communauté pourra révoquer le Conseil et élire un autre Conseil qui sera plus conforme avec ce qui doit être fait pour mettre en place, ou pour plutôt effectuer le travail de la Piste de travail numéro 2.

Donc ça, c’est quelque chose qui existe dans les statuts et qui garantit que ce travail de la Piste de travail numéro 2 aura bien lieu. Parce qu’effectivement, c’est une question qui a souvent été soulevée dans différents forums par différentes personnes, mais le travail du CWG et du CCWG est une garantie qu’il y ait transition ou qu’il n’y ait pas transition.

Donc, voilà un petit peu comment les choses se produiraient si jamais il y a des modifications.

TIJANI BEN JEMAA: Merci León. Y a-t-il d’autres questions ? Des questions provocatrices encore peut-être. C’est les plus sympas.

28Sep16

---

SAMANTHA EISNER:

Alors une question d’Eva dans le chat. Excusez-moi, mais je ne sais pas si quelqu’un d’autre de l’équipe peut lire le nom. Je ne sais pas comment prononcer son nom. [Inaudible] peut-être ? En tant qu’utilisateur d’Internet, utilisateur final d’Internet, en quoi ces changements ont un impact sur nous ? Donc, en quoi est-ce que ces statuts ont un impact sur les utilisateurs finaux d’Internet ?

LEÓN SANCHEZ:

Alors, je vais essayer de donner un point de vue sur ce que ces nouveaux statuts signifient pour les utilisateurs finaux. Alors, ma première perspective là-dessus, c’est que les utilisateurs finaux ont toujours eu une voix dans la communauté de l’ICANN. Et ceux qui sont là depuis plus longtemps que moi peuvent confirmer que la voix des utilisateurs a toujours été difficile à entendre au sein des différentes activités de l’ICANN. Ça a toujours été un petit peu difficile.

Alors, l’impact des nouveaux statuts pour les utilisateurs finaux, c’est que maintenant les utilisateurs finaux ont un moyen, non pas seulement de s’exprimer, mais également d’exercer des pouvoirs s’ils considèrent qu’il y a un besoin d’exercer ce pouvoir. Nous avons discuté pendant toute la présentation. Cela ne veut pas dire qu’un jour on va se réveiller avec une personne qui est en colère contre l’ICANN et qui va tout de suite exercer un pouvoir. Non.

Il y a une progression, une intervention progressive qui existe, un chemin à suivre pour que ces pouvoirs soient exercés, mais dès que les

28Sep16

---

statuts entreront en vigueur, la communauté des utilisateurs finaux au sein de l'ICANN aura à sa disposition des outils, des mécanismes qui représenteront une garantie supplémentaire pour faire entendre leur voix. Et donc, cela dans la mesure où... Dans la mesure où nous fournirons un certain niveau de discussion et un certain nombre d'informations.

Mais en tout cas, c'est comme ceci que je répondrais à cette question des utilisateurs finaux. Et donc, je repasse maintenant la parole à Tijani.

TIJANI BEN JEMAA:

Je crois qu'Alan a quelque chose à ajouter. Alan, allez-y.

ALAN GREENBERG:

Merci beaucoup. Alors pour moi, c'est intéressant cette question. Lorsqu'on a posé la question des utilisateurs finaux, moi je pense aux milliards d'utilisateurs, d'internautes, et donc l'impact des statuts sur eux, à moins qu'on ait fait quelque chose de très stupide, l'impact n'existe pas. Puisque pour la plupart d'entre eux, ils ne connaissent pas l'ICANN et donc cela n'aura pas vraiment d'impact sur eux.

Mais l'impact qu'il va y avoir, c'est que s'il y a quelque chose de crucial pour les utilisateurs qui décidaient au sein de l'ICANN et qu'il y a un impact négatif ou qui peut avoir un impact négatif. Eh bien, à ce moment-là, At-Large qui représente les utilisateurs a une alternative, a un mécanisme pour s'en occuper. Donc ça, c'est la première chose.

28Sep16

---

Alors, la deuxième partie, c'est qu'étant donné que nous avons maintenant cette voix au sein de l'ICANN, il est très important que l'ICANN ait une certaine crédibilité comme quoi la communauté de l'Internet dans le monde entier croit que l'ICANN fera un bon boulot. Donc pour moi, ces mécanismes accroissent ceci, parce qu'en tant qu'ICANN, nous n'avons pas vraiment de voix.

Si vous regardez par exemple l'UIT, il n'y a pas de représentant des utilisateurs au sein de l'UIT. Donc, l'existence de l'ICANN est importante pour les utilisateurs et de la même manière, la crédibilité continue d'être importante et la responsabilité a un impact.

TIJANI BEN JEMAA:

Merci beaucoup, Alan. Je suis d'accord avec vous. En principe, la transition devrait être transparente pour les utilisateurs finaux, pour son utilisation donc de l'Internet. Mais, comme vous l'avez dit et comme León l'a dit, les utilisateurs finaux peuvent, ont cette possibilité d'émettre une pétition, et les utilisateurs par le biais de leur représentants au sein de l'ALAC et d'At-Large font maintenant partie de la prise de décision au sein de l'ICANN, ce qui n'était pas le cas.

Nous étions un comité consultatif, qui donnait des conseils au Conseil d'administration. Ces conseils n'étaient pas obligatoires, contraignants. Donc, c'est un grand changement pour les utilisateurs finaux. Bien sûr que l'utilisateur ne le sentira pas lorsqu'il utilisera Internet. Ce sera uniquement senti par ceux qui ont une certaine connaissance de l'ICANN, qui ont un lien avec l'ICANN et qui souhaitent participer au système.

28Sep16

---

Donc, c’est quand même un gros changement pour l’utilisateur final et je crois qu’il y a quelque chose que nous n’avons pas dit. Le gros changement pour l’ICANN – avec ces modifications des statuts, c’est que l’ICANN était une association de fait sans membre. Maintenant, c’est une association de fait avec l’électeur. Et l’électeur, c’est qui ? Eh bien, c’est toute la communauté. La communauté [Inaudible] si vous voulez.

Donc cela représente un gros changement pour l’ICANN. J’essaye en fait de continuer à parler pour voir s’il y a d’autres mains qui se lèvent, mais je ne vois personne lever la main. Samantha, allez-y.

SAMANTHA EISNER:

Merci. On a une question d’Amal Al-saqqaf qui était écrite sur le chat, demandant s’il y a une partie des nouveaux statuts constitutifs portant sur la PTI. Donc pour répondre à cela, la PTI a des parties qui la concernent dans les nouveaux statuts constitutifs de l’ICANN.

La PTI est une entité associée à l’ICANN. L’ICANN est donc une entité totalement associée à la PTI, mais l’ICANN engagera la PTI pour l’exploitation des fonctions IANA, que ce soit à travers un contrat direct ou à travers un contrat de sous-traitance.

Donc, les statuts constitutifs de l’ICANN définissent l’obligation de l’ICANN de s’assurer que l’ICANN soit responsable des activités de la PTI, mais cela comprend également la manière dont l’ICANN traitera les révisions de la PTI par la communauté. C’est là que les statuts constitutifs de l’ICANN ont des articles qui portent sur la PTI et sur les

28Sep16

---

obligations de l'ICANN et pour délimiter et définir la responsabilité de l'ICANN.

TIJANI BEN JEMAA: Merci Samantha. Aida, allez-y.

INTERPRÈTE: Aida n'est pas audible en ce moment. On ne l'entend pas.

TIJANI BEN JEMAA: Aida, allez-y. Vous êtes peut-être en muet.

Aida ?

Toujours pas de bonne nouvelle ?

TERRY AGNEW: Tijani, les interprètes l'entendent maintenant. Donnez-leur un instant.

AIDA NOBLIA: Ma question porte sur la communauté habilitée. Vous avez dit que la communauté habilitée aurait le statut d'entité juridique et je ne sais pas si vous avez expliqué quelle serait la personnalité juridique de cette entité ou si cela reste à décider, parce que la communauté dans son ensemble aura un statut juridique du même niveau.

Je ne suis pas sûre de cela. Qu'est-ce que vous en pensez ?

28Sep16

---

TIJANI BEN JEMAA: Samantha, allez-y.

SAMANTHA EISNER: Merci Aida. Les statuts constitutifs de l'ICANN établissent que la communauté habilitée aura le statut d'une association non incorporée en vertu des statuts constitutifs de l'ICANN. Donc, les décisions que cette communauté doit prendre par rapport à la manière d'organiser l'entité juridique de la communauté habilitée n'est pas définie dans les statuts constitutifs.

Cette question sera prévue dans les statuts constitutifs suivant les recommandations du CCWG et du conseiller juridique externe pour lui donner ce statut d'association de fait.

TIJANI BEN JEMAA: Je pense que la PTI a déjà été enregistrée en tant que société en vertu de la loi californienne.

SAMANTHA EISNER: La PTI est une autre entité qui est indépendante, qui a son propre acte constitutif. La PTI a été enregistrée en tant que corporation ou association à but non lucratif suivant les lois de Californie. Donc, c'est une association de droit californien.

Mais la PTI est une entité indépendante de l'ICANN, ce n'est pas une association de fait. D'ailleurs, c'est une entité qui est reconnue et enregistrée. C'est une société de fait californien – de droit californien, pardon.



28Sep16

---

TIJANI BEN JEMAA:

Merci Sam. Y a-t-il d'autres questions ? Il nous reste encore quelques minutes. Essayez d'en profiter.

Non, aucune question ? Peu importe si la question n'est pas complexe, on pose tous des questions. On a tous des questions. Profitez-en. Bien.

Pendant qu'on attend de voir s'il y a d'autres questions, on continuera de parler de la responsabilité. On a déjà discuté de la responsabilité des SO et des AC, on a un autre sous-groupe qui porte sur la responsabilité et l'obligation redditionnelle du personnel. On a un sous-groupe qui travaille sur la transparence, un autre sous-groupe sur la juridiction et un autre qui s'occupe des droits de l'homme.

De même, on a un sous-groupe qui concerne le médiateur. C'est sûr que j'ai oublié certains sous-groupes, mais je pense avoir évoqué la plupart des groupes. En fait, on a neuf sous-groupes plus un autre groupe qui porte sur l'IRP, le processus de révision indépendant. Il s'agit d'un sous-groupe qui a été créé dans le cadre de la Piste de travail 1 du CCWG pour définir à peu près le processus à suivre pour l'IRP. Bien.

Y a-t-il des questions ? Autrement, je donnerai la parole au personnel pour passer aux questions d'évaluation. Eh bien Terri, allez-y.

TERRI AGNEW:

Merci Tijani. Nous allons maintenant faire un sondage ou une évaluation de notre séminaire web d'aujourd'hui.

28Sep16

---

Que pensez-vous de l'horaire du webinaire ? Est-ce qu'il vous convient ?  
Voilà la question numéro 1 qui apparait sur la droite de l'écran. Alors, vous pouvez voter dès maintenant.

Merci. Question numéro 2 : dans quelle région habitez-vous en ce moment ? Veuillez voter maintenant.

Question numéro 3 : combien d'années d'expérience avez-vous au sein de la communauté de l'ICANN ? Veuillez voter maintenant.

Question numéro 4 : que pensez-vous de la technologie utilisée pour le séminaire web par exemple ? Donc, l'audio, la vidéo, la communication téléphonique. Veuillez voter maintenant.

Question numéro 5 : les présentateurs maîtrisaient-ils le sujet ? Veuillez voter maintenant.

Deux autres questions.

Je m'excuse, mais il semblerait que mon Adobe Connect ne répond pas. Est-ce que tout le monde voit toujours la question numéro 5 ?

CHERYL LANGDON-ORR: On en est à la question numéro 6, Terri.

TERRI AGNEW: Merci Cheryl, mais je ne le vois pas sur mon écran. Mais vu que vous voyez cette question numéro 6, nous allons continuer. Etes-vous satisfait du séminaire web ? Veuillez voter maintenant.

28Sep16

**FR**

---

Dernière question d'évaluation. J'espère que vous la verrez sur l'écran. Quels sont les sujets que vous voudriez que l'on aborde pour les prochains séminaires web ? Merci Tijani. Vous avez la parole.

CHERYL LANGDON-ORR: Attendez. Je ne vois pas la question numéro 7. Pardon.

TIJANI BEN JEMAA: Cheryl, vous voulez prendre la parole ?

CHERYL LANGDON-ORR: Non, non. C'était juste pour préciser cela pour dire que je ne voyais pas la question des sujets que les personnes voudraient que l'on aborde pendant les séminaires web à venir. C'est une question. C'est une question tout à fait importante. Mais vous pourriez bien sûr y répondre par email également. C'est ça que je voulais dire.

TIJANI BEN JEMAA: Exactement. C'est ce que je dis à chaque fois que l'on pose cette question. Donc, si vous avez une idée que vous voulez partager dès maintenant, c'est très bien. Mais si vous n'êtes pas sûr ou vous n'avez pas le temps de le faire maintenant, vous pouvez nous l'envoyer par email. Il s'agit d'une question très importante et c'est en fonction des réponses à cette question que nous travaillons sur les nouveaux séminaires web, que nous définissons quels seront les sujets abordés. Bien.

28Sep16

---

S'il n'y a plus d'autres remarques, permettez-moi de vous remercier tous, principalement les participants et particulièrement les deux présentateurs : Samantha, vice-conseillère de l'ICANN et León, vice-président de l'ALAC et co-président du CCWG Responsabilité. Merci tous les deux de cette présentation et de vos explications aussi.

Nous apprécions beaucoup votre dévouement. Je remercie également le personnel. Nous avons un personnel exceptionnel : Heidi, Terri, Ariel et tous les membres du personnel qui ont participé à la planification de ce séminaire web et de toute notre série de séminaires web de formation de compétences.

Je remercie les interprètes et toutes les personnes qui ont participé.

TERRI AGNEW:

Merci Cheryl. Merci Tijani. Merci tout le monde. Au revoir. Merci encore une fois. Cela conclut notre séminaire web d'aujourd'hui. Merci d'avoir participé et rappelez-vous de déconnecter les lignes. Ayez une bonne fin de journée.

**[FIN DE LA TRANSCRIPTION]**